

The interventions of actors of the social and solidarity economy in the international yardstick

AIT ABDELKADER Mohamed Hichem ¹

¹ Mouloud Mammeri University of Tizi-Ouzou (U.M.M.T.O.), Algérie, mohamedhichemtizi@hotmail.com

ARTICLE INFO

Article history:
Received:27/07/2021
Accepted:02/10/2021
Online:24/10/2021

Keywords :

E.S.S.
Actor of the E.S.S.
Development
African Countries
International
JEL Code :A13, A14

ABSTRACT

The E.S.S. is gradually spreading in African countries and in particular in the Maghreb, where there is a real development option.

The majority of African countries (notably Maghreb countries) have in this way set up political and legal structures in order to favor the E.S.S. or deliver its evolution to state (institutional) organizations.

At the time of the restructurings in response to the world crisis, to make note the participation of the E.S.S. in development is for a good reason a major challenge at the regional, national and international levels. In this perspective, cooperation and networks carry out a capital mission by making available to the actors of the E.S.S. solutions to their typical ambitions.

The creation of exchanges and debates between actors of the internationalized partnership and those of the E.S.S. and the growth of networks and the period of interactivity allow all participants to actively participate internationally.

Les interventions des acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'aune de l'international

AIT ABDELKADER Mohamed Hichem ¹

¹ Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (U.M.M.T.O.), Algérie, mohamedhichemtizi@hotmail.com

ARTICLE INFO

Reçu:
Accepté:
En ligne:

Mots clés :

E.S.S.
Acteurs de l'E.S.S.
Développement
Pays Africains
International
Code JEL:A13, A14

RÉSUMÉ

L'E.S.S. s'étend peu à peu dans les pays africains et en particulier au Maghreb, qui y constate une vraie option de développement.

La majorité des pays africains (notamment maghrébins) ont de la sorte installé des structures politiques et légales afin de favoriser l'E.S.S. ou livrer son évolution à des organismes étatiques (institutionnels).

A l'époque des restructurations en réponse à la crise mondiale, faire constater la participation de l'E.S.S. dans le développement est pour une bonne raison un défi primordial à l'échelle régional, national et international. Dans cette perspective, coopération et réseaux mènent une mission capitale en mettant à la disposition des acteurs de l'E.S.S. des solutions à leurs ambitions typiques.

La création d'échanges et de débats entre acteurs du partenariat internationalisé et ceux de l'E.S.S. et l'essor de réseaux et de la période d'interactivités permettent à l'ensemble des participants à concourir activement à l'international.

- **INTRODUCTION**

Depuis une trentaine d'années, les disparités sociales et spatiales se sont accentuées, les unes confortant les autres. Les troubles qui touchent de nombreux espaces, ruraux comme urbains, reconsidèrent ces assises d'identité et de solidarité ; des types de solidarité classiques et régionales à l'instar des solidarités professionnelles (entre salariés, enseignants, agriculteurs, etc.) courent des risques ; des solidarités et des coopérations internationales illustrent et préparent une réalisation de nouvelles associations et complémentarités en vue de former d'autres modalités de développement social et économique par le rassemblement de ressources financières, cognitives, individuelles, etc. et la précision de programmes transversaux de territoires. (Demoustier et Vallat, 2005, p. 70-71).

Dans les travaux sur les relations internationales, les liens entre les acteurs individuels et les acteurs collectifs, qu'ils soient de caractère consensuel ou antagonique, suivent avec ferme volonté le chemin des instances gouvernementales et des organisations internationales [entre autres ; Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)] installées dans l'intention d'essayer à simplifier les échanges, les contacts et les transactions entre ces acteurs. Avec la mondialisation des services et des réseaux, les rapports internationaux persistent à intervenir efficacement dans toutes les activités qui se passent sur la scène internationale, mais ils ne recouvrent qu'une fraction de la réalité. Celle-ci, de fait, est pareillement formée de "flux transnationaux" qui ont pris durant ces dernières décennies une importance considérables. (Tremblay, 2002, p. 27). Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts s'expriment là-dessus :

« Tout se passe comme si l'ordre international était entré dans une composition dualiste. Celle-ci se manifeste d'abord par la coexistence de deux mondes que nous décrit James Rosenau : un monde de l'Etat, codifié, ritualisé, formé d'un nombre fini d'acteurs, connus et plus ou moins prévisibles ; un monde « multiculturel », constitué d'un nombre presque infini de participants dont on ne peut que constater qu'ils ont une capacité d'action internationale plus ou moins autonome de l'Etat dont ils sont censés relever » (Badie et Smouts, 1999, p. 66).

I. LE MODELE EUROPEEN DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans un rapport conçu en 2012 par le Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative (CIRIEC) à l'intention du Comité Economique et Social Européen, l'économie sociale et solidaire est proposée comme une « solution aux crises économiques et sociales actuelles ». (Monzon et Chaves, 2012, p. 6). La proportion grandissante de mesures admises à l'échelon des institutions européenne (notamment, le statut de la fondation européenne, l'initiative pour l'entrepreneuriat social, les programmes Equal-FSE, le Fonds d'entrepreneuriat social, ...) est le prototype des besoins et des ambitions que provoque la généralisation progressive des organisations (instances) de l'ESS.

L'Italie, l'Espagne et le Portugal détiennent chacun un dispositif de coopératives élargi et opérant qui prime sur les autres paramètres du domaine de l'ESS. En France par exemple, le modèle associatif a historiquement été le plus essentiel. En ce qui concerne la notion "d'entrepreneuriat social", elle s'est dégagée dans les pays anglo-saxons, ensuite s'est propagée dans les nations industrielles avancées d'Europe méditerranéenne. A l'échelle européenne, des variations marquantes se trouvent entre les nations dans les composantes du secteur de l'ESS. Ce contexte justifie que les formes juridiques qui déterminent le champ de l'ESS ne soient pas associées sérieusement entre elles et le manque d'une représentation collectivement partagée par les acteurs.

Alors que les pays de l'Union européenne se concentrent sur une homogénéisation à maxima des mécanismes juridique et institutionnel de l'ESS, les pays maghrébins ne renferment pas un champ législatif intégré et éprouvent de la difficulté à identifier entièrement les ressources du secteur. De fait, la variété des instances publiques et les relations incertaines avec les acteurs subordonnés au domaine de l'ESS limitent la grande partie du domaine à riposter aux nécessités immédiates sans être en mesure de projeter une logique d'insertion dans l'économie formelle du pays.

D'une manière opposée à plusieurs nations européennes dans lesquelles l'ESS répond aux contraintes de réalisation collective d'un type socio-économique alternatif, l'ESS qui se trouve en phase d'élaboration au Sud de la méditerranée s'insère dans un rapport complémentaire avec l'économie de marché dans l'intention de se développer. Le transfert de l'ESS de la fonction auxiliaire des pouvoirs publics à son affranchissement devait autoriser sa meilleure intégration dans le système productif tellement dans les domaines agricoles qu'industriel-artisanal et tertiaire. (Ahmed-Zaid, Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 12-16).

II. CONTRIBUTION ACTIVE DE L'OIT DANS L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Désormais, le concept d'économie sociale et solidaire est l'un des paramètres constitutifs de plusieurs opérations initiées par l'OIT, à l'exemple des programmes à forte ampleur de main-d'œuvre, de la valorisation de l'éco-tourisme

et du commerce équitable, des mesures d'assistance aux minorités indigènes, des programmes régionaux de développement économique, des engagements communautaires sur le SIDA/VIH, des "emplois verts", des entreprises durables et du "socle de protection sociale". L'OIT a mis au point une expertise importante dans le champ de l'économie sociale et solidaire, de même qu'un échantillon de stratégies et de moyens exhaustif voué à favoriser l'individu dans sa recherche de la justice sociale, par l'entremise du travail décent. En Afrique, l'OIT guide ouvertement des plans de promotion des coopératives, des mutuelles et des entreprises sociales. En Amérique latine, elle prête son appui à la recherche, à la réforme politique et à l'évolution de compétences en rapport avec l'économie sociale et solidaire.

Lors de la Conférence Internationale du Travail préparée en 2010, les mandants ont mis en valeur l'obligation de consolider l'activité du Bureau sur l'économie sociale et solidaire comme domaine essentiel en matière de mise en œuvre d'emplois décents. Avec les mesures d'assistance du Bureau Régional de l'OIT pour l'Afrique, du Bureau Régional pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, de même que le Centre International de Formation de l'OIT, il a été annoncé d'inviter cette deuxième édition de l'Académie Interrégionale au Québec en vue d'affermir l'aptitude des mandants de l'OIT et autres parties prenantes de l'économie sociale et solidaire. (Fonteneau et al., 2011).

III. LE CAS DU PROGRAMME ISEP

En juin 1998, le Bureau International de Travail (BIT) a entrepris le Programme International pour les Petites Entreprises (ISEP) dans le dessein de rassembler et enrichir ses activités au profit des petites et moyennes entreprises (PME) et des micro-entreprises. Les ambitions du programme ISEP est d'assister ces entreprises à prendre part à l'expansion économique et à la formation d'emplois le plus possible de leur capacité. Les opérations effectuées par la coopération technique du BIT dans le domaine du programme ISEP reposent essentiellement sur : l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel adéquat à la petite et à la micro-entreprise ; la création des activités visant à inciter les Etats à emprunter une position favorable envers l'esprit d'entreprise ; la mise en œuvre de services d'appui plus opérants, surtout en termes de crédit, à l'avantage des petites entreprises ; et finalement la promotion des ressources et des potentialités individuelles au sein de ces entreprises. En principe, les bénéficiaires du programme sont les centaines de milliers de petites entreprises dans les quatre coins du monde qui résistent pour se perpétuer. Pour la mise en application de ses programmes, l'ISEP collabore avec des acteurs locaux qui se chargent de l'expansion des petites entreprises ; à savoir les gouvernements locaux, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les chambres de commerce et les associations de petites entreprises.

Les activités de l'ISEP sont également reposées sur l'examen des ressources ou potentialités que prêtent les coopératives, les mutuelles et les dispositifs de micro-crédit afin de perfectionner la situation des travailleurs des PME et des micro-entreprises. L'ISEP a soutenu des programmes de fondation de mutuelles de santé et de micro-crédit pour le lancement de petites ou de micro-entreprises. Dans le contexte du programme ISEP, une assistance technique a été procuré à des programmes locaux et plans de recherche appliquant sur la productivité et l'assurance maladie mutuelle dans le domaine informel (Tanzanie, Ouganda) ; à des programmes cherchant à consolider le domaine privé (Comores, Mauritanie, Niger, Madagascar, Bénin) ; à des programmes d'appui au secteur informel (Mali, Burkina Faso), à des programmes de promotion d'entreprises agro-alimentaires conduite par des femmes (Bénin) ; aux programmes Créez votre affaire et Gérez mieux votre affaire (Afrique orientale, occidentale et australe) ; à des programmes souhaitant le perfectionnement des entreprises en Afrique (Afrique occidentale et australe) ; et en dernier lieu, à des programmes de promotion des petites et micro-entreprises au Maghreb (Tunisie et Maroc).

Le programme ISEP encourage ainsi la production de biens et services de manière classique, autrement dit, suivant les mécanismes du marché, et il soutient également les interventions de l'économie sociale en amont et en aval à l'échelon de lancement d'entreprises (à l'instar des coopératives d'épargne et de crédit, ...) et à l'échelon de la protection sociale des travailleurs (comme les mutuelles de santé, ...). Du point de vue de ce programme, l'économie sociale est dès lors soit en voie d'entrer dans l'économie « réelle », soit un procédé d'améliorer le rendement. (Favreau, 2003, p. 58-59).

IV. LE CAS DE LA COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LAITIERS GITHUNGURI (KENYA)

La coopérative des producteurs laitiers de Githunguri a été créée en 1961 par une trentaine de petits producteurs de lait de la Division Githunguri du District du Kiambu, au centre du Kenya, avec l'intention d'assister les membres à écouler leur lait. La coopérative se résumait, au début, à collecter la production de lait des membres afin de la revendre à KCC (Kenya Cooperative Creameries). D'ailleurs, en 1965, elle écoulait 4275 litres de lait par jour à KCC. Elle a consolidé sa capacité de négociation dans la vente de lait quand l'UNICEF a fait don de refroidisseurs accordant une meilleure conservation du lait, en contrepartie, la coopérative devait produire du lait écrémé aux enfants de l'école maternelle locale. Ces nouvelles mesures ont donné lieu à la coopérative de négocier des tarifs plus avantageux puisque la valeur de son lait s'en trouvait améliorée. L'extension de l'activité a par la suite afflué beaucoup de membres au sein de la coopérative.

Comme les autres coopératives laitières, Githunguri a vécu des circonstances favorables et pénibles. Si les années 1960 et 1970 ont été caractérisées par l'épanouissement, les deux décennies d'après ont été les plus mauvaises périodes de son existence. En effet, la coopérative s'est enfoncée dans les politiques locales et les difficultés de gestion durant la majeure partie des années 1980. Parallèlement KCC (étant le seul acheteur de la coopérative) se trouvait affrontée aux divers ennuis précités (notamment la baisse des prix et le renvoi de certains paiements). Les exploitants qui espéraient ainsi accroître leur production de lait s'en sont trouvés découragés.

Plusieurs membres ont entrepris à revendre leur lait à des tiers de même que sur le marché régional où le paiement était exécuté sur-le-champ. Les surveillances opérées par le gouvernement sur le prix du lait et la gouvernance des coopératives a pratiquement étouffé les activités de Githunguri jusqu'au milieu des années 1990.

A la fin des années 1990, de multiples défis se sont imposés à cette organisation, entre autres ; le manque de marchés pour liquider son lait à la suite de la suspension de fonctionnement de KCC ; le risque de disposer de quantités inappropriées de lait pour faire venir les transformateurs privés ; l'inexistence d'un équipement convenable de ramassage et de transport du lait jusqu'au refroidisseur dans la ville de Githunguri ; et l'impuissance de la coopérative à offrir des dispositifs intéressants afin d'inviter les fournisseurs de lait locaux à regagner la société. De ce fait, une grande partie des membres ont retrouvé le marché informel afin d'écouler leur lait, ou ont totalement délaissé la fabrication laitière. Si les registres de la société mentionnaient 9000 membres en 1998, uniquement 600 contribuaient toujours aux activités de la coopérative. Cela nécessite que au cas où tout les membres se livraient encore à la production laitière, environ 8400 travaillaient désormais dans le secteur informel.

La libéralisation de la tendance coopérative à partir de 1997, associée à l'entrée en fonction d'un comité de gestion dynamique et animé en 1999, ont pris part de façon notoire à relever la prestation de la coopérative Githunguri. Ce nouveau comité est parvenu à ressusciter la structure en normalisant les mécanismes de gestion et en instaurant un marché pour la production des membres par le biais de l'établissement d'une entreprise de transformation du lait. Désormais qualifié à recruter et à congédier du personnel, le comité a embauché des professionnels dans l'intention de diriger la coopérative au quotidien. Il s'est investi dans un mécanisme de développement laitier qui allait fournir un marché afin de liquider le lait des membres. Le comité a programmé une démarche de vente dans l'entourage des transformateurs privés qui avaient intégré le marché juste après la libéralisation du secteur laitier, et il a tiré avantage de la circonstance pour entreprendre à lever des fonds auprès des membres dans le cadre de ce programme. Les membres ont été entraînés à prendre part à l'édification de l'usine de transformation de produits laitiers en payant un shilling pour chaque litre de lait mis en vente par l'entremise de la coopérative. En plus des contributions provenant des membres, le comité a pareillement mis ses biens en garantie en vue d'emprunter environ 880.000 euros à OIKO Credit (Pays-Bas) en 2003 dans l'intention de munir l'usine, bientôt renommée Fresha Dairies. L'usine a été ouverte en 2004 et la montée consécutive du ravitaillement en lait a poussé les gérants à développer à nouveau plus avant les ressources de l'infrastructure. En 2006, OIKO a attribué un deuxième prêt de 670.000 euros pour soutenir l'achat de matériaux complémentaires.

Le chiffre d'affaires annuel de la coopérative approche les 30 millions d'euros et elle collecte à peu près 170.000 litres de lait par jour, face à 25.000 en 1999. Elle dispose de plusieurs véhicules pour assurer le déplacement du lait des 41 centres de collecte dans la division de Githunguri (District du Kiambu) vers l'usine implantée dans la ville de Githunguri. Le lait est principalement transformé en six articles ; lait frais, yaourt, ghee, beurre, crème, lait acidifié fermenté et lait UHT, écoulés dans la capitale Nairobi et dans les autres villes. Les produits correspondent à 30% du marché de Nairobi et de ses alentours, et 14% à l'échelle nationale.

A partir de l'étude de cas de la coopérative de production laitiers Githunguri, il s'avère certainement que la mise en œuvre de cette usine de transformation de produits laitiers, affectée à générer un marché de vente du lait fournit par les membres, a fait de cette coopérative un acteur élémentaire du mécanisme de passage du secteur informel de la vente de lait vers l'économie formelle. Ces membres sont rétribués par une coopérative de crédit et d'épargne chez laquelle des comptes ont été créés. Les exploitations formelles ont en plus engendrées des possibilités d'emplois durables au bénéfice de pas moins de 450 individus, qui sont rétribués de manière régulière et jouissent d'autres bienfaits de plus. (Fonteneau et al., 2011, p. 119-120).

Par ailleurs, elles fonctionnent aussi pour l'assurance des droits au travail et pour une excellente image des employés par l'intermédiaire de l'essor du dialogue social. Ces faits valent tout spécialement pour Githunguri, dans laquelle il a été autorisé aux travailleurs de s'établir sous forme d'association de type syndical et de parapher une convention collective avec la direction de la coopérative. L'embauche d'administrateurs professionnels et la mobilité des travailleurs lui ont valu l'authentification internationale ISO 22000 : 2005. Ce règlement signale en réalité que l'économie sociale est en mesure véritablement de favoriser des industries formelles à forte notoriété internationale, qui prennent en bonne considération les droits des travailleurs et promeuvent le dialogue social en laissant de telle manière prospérer l'Agenda du travail décent.

L'ESS demeure pourtant confrontée à quelques entraves, entre autres ; l'insuffisance d'un capital de départ adéquat, qui l'enrayent d'effectuer parfaitement ses ressources. (Fonteneau et al., 2011, p. 124-125).

V. LES DISPOSITIFS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ALGERIE

Face aux conditions économiques et financières de l'Algérie au début des années 1990, les dispositifs sociaux ont mis longtemps pour venir à bout. Les premiers n'ont été élaborés qu'en 1992. Ils ont été engagés sous la protection de la Banque Mondiale (BM) en qualité de programme d'accompagnement à la mise en œuvre du Plan d'Ajustement Structurel (PAS). Par manque de ressources, surtout financières, leurs effets furent restreints. En 1996, ces dispositifs ont été appuyés par suite de la restauration de l'économie algérienne.

Parmi les causes majeures de la crise socio-économique ; la hausse remarquable du taux de pauvreté ; le déclin du pouvoir d'achat, l'élévation du taux de chômage et l'étendue du niveau du licenciement dans les entreprises publiques. (Ahmed-Zaid, Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 42-43).

Loin de dresser une classification intégrale des opérations adoptées dans le domaine de l'ESS en Algérie, un examen des secteurs d'entremise de plusieurs organisations de l'ESS (coopératives, mutuelles, associations et certaines banques qui s'investissent dans cette activité sociale et solidaire), donne lieu à déterminer les principaux aspects d'activités : animation de quartiers et de villages, éducation et alphabétisation, formation, limiter les effets de la pauvreté et des fléaux sociaux, mise en commun de moyens et de risques, intégration de populations en difficulté (handicapés, personnes âgées, malades chroniques, ...), assurance, agroalimentaire, assistance aux malades et médicosociale, accès au logement (coopératives), accès à la culture et aux arts (association), entreprises familiales (TPE, artisanat), promotion de la femme rurale, prévoyance et protection sociale, développement social local, mise en pratique de pépinières d'entreprises en liaison avec les richesses locales (patrimoine, artisanat, tourisme solidaire, plan d'eau, ...), initiative de mise en œuvre de micro-entreprises et de très petites entreprises en prenant comme base les richesses territoriales et le microfinancement, ... (Ahmed-Zaid, Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 48).

A. Les associations

Afin d'avoir une vue de la constitution du réseau associatif et de la représentativité des associations en fonction de leur domaine d'activité et de leur caractère, il est notable d'évoquer, qu'à la fin de l'année 2011, le domaine associatif algérien est structuré autour de 93.654 associations tous secteurs confondus. Ces dernières sont présentées en 1027 associations à caractère national et 92.627 associations à caractère local, conformément aux précisions du ministère de l'intérieur.

Sur l'ensemble des associations à caractère national, 213 agissent dans le secteur professionnel, 151 dans le domaine de la santé, 143 dans le secteur des arts et la culture, 142 dans le domaine de la jeunesse et des sports, 49 dans le domaine des sciences et des technologies et 23 dans le secteur de la promotion de la femme, Alors qu'on retrouve 326 associations reliées d'une façon ou d'une autre au domaine de l'ESS. Ce lien à l'ESS n'est plus nécessairement concret, nonobstant, la description des branches investies par les différentes sortes d'associations (solidarité, assistance, charité, mutualité, jeunesse, handicapés, inadaptés, enfance, femme et adolescence, ...) et la situation qui fait que pas mal d'entre elles disposent de postes d'emplois permanents, nous invitent à les insérer comme vecteurs pratiquement propice à l'ESS.

L'ossature du cadre associatif est articulée par cinq classes d'associations qui sont en fonction de leur taille comme suit : comités de quartier, associations religieuses, sports et éducation physique, parents d'élèves et arts et culture qui mesurent quasiment pour 81,3%, soit 73.365 sur un ensemble de 92.627 associations.

Les associations qui sont susceptibles de recouvrir un signe social et solidaire en tant que tel sont évaluées à 6205, à savoir 6,7% de la quantité générale des associations. Si l'on regarde ces associations du point de vue des comités de villages et des comités de quartiers comme résultantes des réunions traditionnelles des villages ou leur nouvelle figure, ce nombre peut à ce moment-là être amené à 26.342 associations représentant ou pouvant représenter l'esprit social et solidaire, c'est-à-dire 28,4% de l'ensemble des associations existantes.

Les sources de financement de ces associations sont principalement les secours de l'Etat. Néanmoins, quelques associations tirent parti d'autres subventions ; dons, contributions ou participations étrangères à des programmes.

Détenant davantage de liberté financière avec les mesures d'assistance de bailleurs de fonds internationaux, diverses associations, à l'exemple du Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme (CIDDEF) ont parvenu à provoquer un débat public et des plans de réforme législative sur le sujet des femmes et du travail, ou encore sur celle des enfants abandonnés. (Ahmed-Zaid, Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 52-54).

B. Les mutuelles

D'après l'inventaire du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, les mutuelles sociales dénombrées sont évaluées à 32. Ce nombre contient la totalité des mutuelles même celles qui ne sont pas opérationnelles. Elles sont classées de la façon suivante : 23 mutuelles sociales opérationnelles qui ont un statut jugé légal et officiel malgré que quelques-unes rencontrent des obstacles ; neuf (09) ne couvre pas ou n'ont pas encore couvert l'une des clauses ordonnées à leur identification réglementaire en qualité d'une mutuelle sociale. Le nombre d'affiliés des 23 mutuelles en situation légale s'accroît à plus d'un million de mutualistes, les autres mutuelles rassemblent environ 10.000 membres. Agencées en fédération, les 23 mutuelles possèdent, en plus des locaux réservés aux centres payeurs, directions générales et directions régionales, de 90 centres médico-sociaux (CMS) et 31 centres de vacances et de repos. Elles occupent à peu près 4000 employés salariés.

En proportion de ce recensement dressé par le ministère de tutelle, le degré d'effectif affilié aux mutuelles note une baisse par comparaison avec années 1990 où il confinait 1,6 millions d'adhérents. Ce recul du nombre d'affiliés n'est pas forcément l'effet direct de la régression de l'emploi à l'échelle des activités économiques publiques à l'instar de l'industrie, le textile et les matériaux de construction, mais il est plus marquant dans les mutuelles implantées dans le domaine de la Fonction Publique qui ont éprouvé des crises au moment du renouvellement des organes statutaires ou en raison de dysfonctionnements inquiétants et d'interférences externes syndicales ou administratives.

Parmi les mutuelles les plus reconnues et agissantes :

- La Mutuelle Générale de l'Industrie du Pétrole (MGIP).
- La Mutuelle Nationale des Travailleurs de l'Education et de la Culture (MUNATEC).
- La Mutuelle Générale des Travailleurs de la Sécurité Sociale (MGTSS).
- La Mutuelle Générale des Communaux (MGC).
- La Mutuelle Générale d'Electricité et du Gaz (MGEG).
- La Mutuelle Générale des Postes et Télécommunications (MGPT).
- La Mutuelle Générale d'Hydraulique, des Forêts et de l'Equipement (MGHFE).
- La Mutuelle Générale des Transports (MGT).
- La Mutuelle Générale Indépendante des Fonctionnaires d'Algérie (MGIFA).
- La mutuelle Générale de la Protection Civile (MGPC).
- La Mutuelle Générale de la Santé (MGS).
- La Mutuelle Générale de l'Habitat (MGH).
- La Mutuelle Générale des Douanes (MGD).

Cependant l'Algérie constate un important retard dans le champ mutualiste. Des déficiences et des malaises dans l'organisation et le contrôle administratif, et des décalages sont observés dans le remboursement des prestations médicales. Plusieurs centres de soins n'ont pas l'usage d'infrastructures appropriés pour un soutien médical et mutualiste. (Ahmed-Zaid, Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 56-58).

C. Les fondations

On enregistre entre 15 et 20 fondations opérationnelles en Algérie, dans des secteurs variés et revêtant un caractère social, caritatif, politique, droit de l'homme, de promotion de la citoyenneté, solidarité et projets dans les régions défavorisées afin d'agir contre la pauvreté. Quelques-unes sont des représentations ou des succursales de fondations opérationnelles dans les Etats étrangers (notamment en Europe). Le domaine d'intervention de la majorité des fondations et leur extension (ampleur) sont restreints même s'il en est qui possède un grand nombre d'employés. Par rapport aux associations, on est capable de déclarer que l'apport des fondations à l'enracinement de l'ESS dans la société algérienne reste assez médiocre. (Ahmed-Zaid et Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 58).

VI. VUE GENERALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU MAROC

L'économie sociale dans sa figure présente, moderne, structurée, ordonnée et officialisée est pour ainsi dire récente au Maroc. Elle a surgit, en premier lieu librement ensuite avec l'instigation de gouvernement, en vue de participer à la confrontation de certaines répercussions défavorables, plus exactement sur le domaine social, de politiques poursuivies durant les années 1980 et 1990. Ces obstacles sont attachés à l'accès du public aux services sociaux fondamentaux, à l'intensification de la pauvreté et de la précarité, aux difficultés du chômage, surtout des jeunes diplômés.

En ce qui concerne le domaine organisationnel, et à la manière de divers Etats de part en part le monde, l'économie sociale au Maroc est composée de trois dispositifs essentiels : les coopératives, les associations et les mutuelles. Les dispositifs traditionnels de l'économie sociale ne sont pas officiellement pris en compte dans ces trois dispositifs

précités. Cette précision ne comprend pas non plus les producteurs individuels quand bien même s'ils sont dans des conditions économiques vulnérables ou incertaines. (Ahmed-Zaid, Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 93).

En se référant au réseau ESMED (Réseau Euro-méditerranéen de l'Economie Sociale), en 2011 le Maroc comptait 47.365 organisations d'économie sociale, ce qui correspondait approximativement à 3% de la population active. Dans une perspective d'une étude quantifiée, les autres données de l'ESS que sont les associations et les mutuelles sont qualifiées ou abordées de manière limitée, par manque d'informations complémentaires. Des données peu ou prou crédibles et ordonnées sont quand à eux accessibles au sujet du tissu coopératif marocain ; formé de 7800 coopératives en 2010, le champ subit également une estimation approximative au sujet de la proportion de coopératives inactives.¹ Il faut mentionner aussi l'éminente propagation du secteur depuis l'installation de l'Initiative de Développement Humain (INDH) en 2005, du fait que leur effectif est progressé de 4827 en 2004 à 7800 en 2010. L'examen de l'ESS en fonction du domaine d'activité montre que presque l'ensemble des coopératives (90%) sont canalisées dans trois secteurs : l'agriculture, l'habitat et l'artisanat. Ces derniers rassemblent 74% des membres affiliés. Si l'on exclut les coopératives d'habitation, pas vraiment engagées dans une activité économique en tant que telle, il résulte que les coopératives agricoles représentent les trois quarts de l'armature coopérative au Maroc. Qualifiées par une importante concentration, les coopératives agricoles actives sont plus des deux tiers à impliquer dans quatre secteurs d'activité ; la collecte et la commercialisation du lait (30,32%), l'élevage (26,76%), l'apiculture (15,25%) et l'approvisionnement (8,79%).

Depuis la mise en place de l'INDH, le champ associatif marocain a été installé au cœur du mécanisme pour asseoir son rendement. A ce sujet, de nombreuses associations marocaines jouent un rôle actif afin d'identifier les nécessités impérieuses des populations, assumer des activités productrices de revenus, contribuer au financement, coordonner et assister les bénéficiaires des programmes ou prendre part aux organes de gouvernance de l'INDH.

La stratégie nationale de l'économie sociale et solidaire 2010-2020 mis en avant que le tissu associatif marocain est coordonné par à peu près 50.000 associations, la variété du secteur est sa spécificité la plus importante, et ce à plus forte raison qu'il faut mettre en valeur qu'une portion des activités uniquement peut être comptabilisée comme rattachée à l'économie sociale et solidaire : les opérations de type économique et social comme celles traitant de développement local (22% des associations) d'opérations culturelles (22%) ou sociales (21%). Toutefois, pas une seule référence officielle n'est actuellement disponible afin de relier la portion économie sociale et solidaire du champ associatif à l'ESS stricto sensu.

Si le domaine mutualiste marocain est insuffisant (en 2010 à titre d'exemple, le Maroc dénombrait 52 mutuelles) et n'intervient pas véritablement dans les localités aux nécessités impérieuses, l'adoption en 2007 d'une nouvelle législation se rapportant à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO et son corollaire, le RAMED) devait dès lors changer la fonction et la place des mutuelles dans la société marocaine. (Ahmed-Zaid, Abdelkhalek et Ouelhazi, 2013, p. 21-22).

VII. CONCLUSION

La fonction de l'économie sociale et solidaire sur l'évolution des territoires se résume donc dans trois axes : la substitution d'une démarche en rapport avec le développement local à la traditionnelle contribution de l'économie sociale à l'aménagement du territoire ; la restructuration des organisations devant la mutation des rôles des espaces, surtout dans l'environnement urbain ; et l'édification de nouveaux mécanismes de solidarisation des acteurs socio-économique sur un territoire. (Demoustier et Vallat, 2005, p. 71).

REFERENCES

Books :

- [1] BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude. (1999). *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques / Dalloz, 238 pages.
- [2] DEMOUSTIER Danièle. (2003). *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*. Paris, Syros.
- [3] FAVREAU Louis. (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- [4] LAVILLE Jean-Louis (dir.). (1994). *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 334 pages.
- [5] LEVESQUE Benoît. (2001). *Economie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, Montréal, CRISES, Cahier N° 0115.
- [6] MARECHAL Jean-Paul. (2000). *Humaniser l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 223 pages.

Academic Journals :

- [7] ABDELKHALEK Touhami. (2007). « L'économie sociale au Maroc : état des lieux et perspectives d'avenir », in : *La economia social en el Magreb : La situacion de Maruecos y tenez*, Agencia espanola de cooperacion internacional.

¹ Ce taux varie entre 15% selon l'ODCO (Office du Développement de la Coopérative) et plus de 40% en se référant à Touhami Abdelkhalek , auteur de la monographie sur l'économie sociale et solidaire au Maroc pour IPAMED.

- [8] AHMED-ZAID Malika, ABDELKHALEK Touhami et OUELHAZI Zied (dir.). (2013). « L'économie sociale et solidaire au Maghreb. Quelles réalités pour quel avenir ? Algérie, Maroc, Tunisie », Coordonné par Alexis Ghosn (Chef de projet IPAMED), Monographies nationales, Rapport pour IPAMED (Institut de Prospective Economique du Monde Méditerranéen).
- [9] CHARIF, Mustapha et BENMANSOUR, Abdellah. (2011). « Le rôle de l'Etat dans l'économie sociale en Algérie », *Revue internationale de l'économie sociale (Recma)*, N° 321.
- [10] DEFOURNY Jacques et DEVELTERE Patrick. (1999). « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », in : Jacques Defourny, Patrick Develtere, et Bénédicte Fonteneau (dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck Université.
- [11] MONZON José Luis et CHAVES Rafael. (2012). « L'économie sociale dans l'Union européenne », Rapport, Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative (CIRIEC) et Comité Economique et Social Européen (CESE).

Sitography :

- [12] DEMOUSTIER Danièle et VALLAT David. (2005). « Economie sociale et solidaire et politique de la ville », *RECMA (Revue Internationale de l'Economie Sociale)*, N° 296, p. 70-82, (<https://bit.ly/3q0ba8m>).
- [13] FAVREAU Louis. (2003). « L'économie sociale et solidaire : Contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain », Chaire de Recherche en Développement des Collectivités (CRDC), Série Rapports de recherche no. 7, Université du Québec en Outaouais, (<https://bit.ly/3bjX0L5>).
- [14] FONTENEAU Bénédicte et al. (2011). « Economie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », Montréal, Académie sur l'Economie Sociale et Solidaire, (<https://bit.ly/3nz7s48>).
- [15] TREMBLAY Daniel. (2002). « L'économie solidaire dans l'univers des relations internationales et transnationales : doser la confiance et la méfiance », *Nouvelles Pratiques Sociales*, Vol. 15, N° 1, p. 25-39, (<https://bit.ly/3s7BBLf>).

ANNEXE : LISTE EXPLICATIVE DES SIGLES UTILISES

AMO : Assurance Maladie Obligatoire.

BM : Banque Mondiale.

BIT : Bureau International de Travail.

CIDDEF : Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme.

CIRIEC : Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative.

CMS : Centres Médico-Sociaux.

ESMED : Réseau Euro-Méditerranéen de l'Economie Sociale.

ESS : Economie Sociale et Solidaire.

INDH : Initiative de Développement Humain.

ISEP : Programme International pour les Petites Entreprises.

ISO : International Organization for Standardization [Organisation Internationale de Normalisation (OIN)].

KCC: Kenya Cooperative Creameries.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

OIT : Organisation Internationale du Travail.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PAS : Plan d'Ajustement Structurel.

PME : Petites et Moyennes Entreprises.

RAMED : Régime d'Assistance Médicale aux populations Economiquement démunies.

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise.

TPE : Très Petite Entreprise.

UHT : Upérisation à Haute Température.

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund [Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FNUE)].

FSE : Fonds Social Européen.

VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine.